

PROGRAMME

DES COURS QUI SE DONNENT

A

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

PENDANT LE SEMESTRE D'ÉTÉ

1847.



LAUSANNE.

IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 5

—
1847.

I. FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES.

I. LITTÉRATURE LATINE.

M. *Hisely*, professeur ordinaire.

1^{re} volée. Histoire littéraire des Latins; Satire, Poésie lyrique, épique, narrative, etc.

Plaute, les *Captifs*. Tacite, *Vie d'Agricola*.

Mardi, mercredi, jeudi, à 8 heures; vendredi, à 9 heures.

2^e et 3^e vol. Suite et fin du cours d'hiver; de plus, Horace, *Satire I^{re}* du Livre I. *Épître I^{re}* du Livre II. Cicéron, *Discours pour Milon*. Exercices de composition.

Lundi à 8 h.; mercredi et jeudi à 7 h., et samedi, à 9 h.

II. LITTÉRATURE GRECQUE.

M. *Golliez*, professeur extraordinaire.

1^{re} volée. Eloquence athénienne.

Philippiques de Demosthène.

Lundi, à 8 h. et à 10 h.; jeudi, à 10 h.

2^e et 3^e vol. Histoire de la littérature grecque, depuis Alexandre-le-Grand.

Platon, Gorgias.

Lundi, à 9 heures; jeudi, à 8 h. et à 9 h.

III. LITTÉRATURE FRANÇAISE.

M. *Monod*, professeur extraordinaire.

Les 3 volées. Continuation du cours d'hiver.

Mardi, mercredi et vendredi, à 5 h.

IV. LITTÉRATURE ALLEMANDE.

M. *Nessler*, professeur extraordinaire.

Continuation des cours d'hiver.

1^{re} volée. Mardi et vendredi, à 7 heures.

2^e et 3^e vol. Mardi et vendredi, à 3 heures.

V. LANGUE HÉBRAÏQUE.

M. *Dufournet*, professeur ordinaire.

Etude de la syntaxe. Exercices d'interprétation
et de composition.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

VI. PHILOSOPHIE.

M. *Roux*, professeur extraordinaire.

Les 3 volées. Anthropologie.

Lundi, à 11 h.; mardi, à 9 h.

Histoire de la philosophie, depuis Descartes.

Vendredi, à 11 heures.

VII. MATHÉMATIQUES.

M. *Gay*, professeur extraordinaire.

1^{re} volée. *Analyse algébrique.*

Lundi, à 9 h.; mercredi, à 7 h.; samedi, à 8 h.

2^e volée. *Astronomie.*

Mardi, à 7 h.; vendredi, à 8 h.

Géométrie analytique, seconde partie.

Lundi, à 10 heures; mercredi, à 8 heures.

3^e volée. *Géométrie analytique*, première partie.

Lundi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 7 h.

VIII. CHIMIE.

M. *Mercanton*, professeur extraordinaire.

Continuation des cours d'hiver.

1^{re} volée. Lundi et vendredi, à 8 heures.

2^e et 3^e vol. Mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 11 h.

IX. ZOOLOGIE.

M. *Joël*, professeur extraordinaire.

Continuation des cours d'hiver.

1^{re} volée. Lundi et jeudi, à 7 heures.

2^e et 3^e vol. Vendredi, à 7 heures; mardi, à 6 h. du matin.

X. PHYSIQUE.

M. *Marguet*, professeur extraordinaire.

Continuation des cours d'hiver.

Les 3 volées. Lundi, à 5 heures; mercredi, de 5 à 5 heures;
jeudi et vendredi, à 6 heures du matin.

II. FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

I. THÉOLOGIE EXÉGÉTIQUE.

M. *Dufournet*, professeur ordinaire.

1° Lecture d'une partie des Livres de Job et d'Esaië.

Lundi et mardi, à 11 heures; mercredi, à 10 h.

2° Continuation du cours d'herméneutique.

Mardi, à 10 heures.

3° Lecture des Epîtres pastorales.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.

II. THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE.

M. le pasteur *Fabre*, professeur extraordinaire.

Théologie dogmatique.

Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.

III. THÉOLOGIE PRATIQUE.

M. le pasteur *Louis Curtat*, professeur extraordinaire.

1° Directions pour l'exercice du St.-Ministère.

Vendredi, à 9 heures.

2° Exercices d'analyse et de prédication.

Lundi et mercredi, à 9 heures.

Exercices de prédication et de catéchisation, dirigés par les professeurs réunis.

Samedi, de 10 heures à 12 h.

III. FACULTÉ DE DROIT.

I. DROIT CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE.

M. *Eytel*, professeur extraordinaire.

Continuation du cours de Droit civil et Procédure civile.

Tous les jours, à 8 heures.

II. DROIT PÉNAL.

M. *Rogivue*, professeur extraordinaire.

1° Continuation du cours de Droit pénal, *partie spéciale*.

Tous les jours, à 7 heures du matin.

2° Continuation du cours d'histoire du Droit, *Droit civil de Rome et Droit français*.

III. DROIT PUBLIC FÉDÉRAL.

M. *Bussard*, professeur extraordinaire.

Continuation du cours de Droit public fédéral.

Lundi, mercredi et jeudi, de 9 à 11 h. du matin.

IV. MÉDECINE LÉGALE.

Continuation du cours de médecine légale.

Mardi, mercredi et vendredi, à 5 heures.

ÉTABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.

ÉCOLE DE DESSIN.M. *Brymer*, directeur provisoire.

L'école est ouverte à MM. les Etudiants et les Externes :
 Mercredi, jeudi et samedi, de 11 heures à 1 h., toute l'année.
 Mardi et jeudi, de 4 heures à 6 heures, toute l'année.
 Mardi et vendredi, de 10 heures à midi, pendant l'hiver.
 Mardi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant l'été.

MANÈGE.M. *Delisle*, écuyer.

Le manège est ouvert toute la journée.

ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.

M.

SALLE D'ARMES.M. *Ruchonnet*, fils.

La salle d'armes et l'école de gymnastique sont ouvertes à MM. les Etudiants, aux conditions arrêtées par le Conseil de l'instruction publique.



Terme fixé pour la clôture des inscriptions pour les examens.

Le 1^{er} juillet.

Lausanne, le 20 avril 1847.

C^r DUFOURNET, *recteur*.